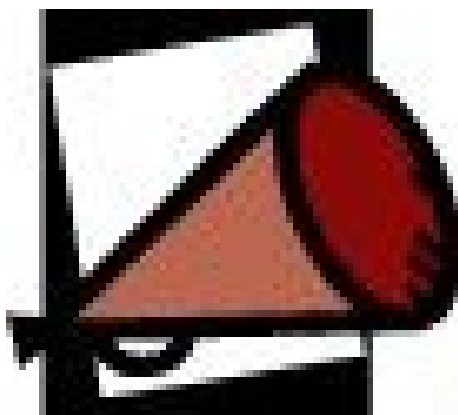


<https://www.pressegauche.org/Obligation-des-services-quotidiens-pour-les-eleves-retires-de-leur-classe-Un>
e



**Obligation des services
quotidiens pour les élèves
retirés de leur classe - Une
surcharge de travail
inacceptable qu'il faut stopper,
Date de mise en ligne : vendredi 27 novembre 2020
maître et compenser
(FSE-CSQ)**

- Communiqués -

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

QUÉBEC, le 27 nov. 2020 - Réunies en conseil fédéral, la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) et l'Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec (APEQ-QPAT) dénoncent fermement la nouvelle mesure du ministre Roberge, par ailleurs amenée sans aucune forme de consultation et apprise par l'entremise des médias, à l'effet d'ajouter des tâches éducatives supplémentaires aux enseignantes et enseignants. En effet, en plus de l'enseignement à temps plein, du rattrapage, de la surveillance, de la planification accrue pour répondre aux plans de pandémie et des mesures sanitaires à mettre en place, ils seront tenus d'offrir des services pour chaque élève retiré de leur classe pour plus de deux jours ainsi que d'en assurer les suivis quotidiens. Ces élèves sont souvent au nombre de 7 ou 8 au primaire, et parfois plus d'une vingtaine par enseignante ou enseignant au secondaire.

« Nous comprenons le besoin pour les élèves de recevoir ce suivi afin de maintenir les apprentissages, mais en aucun temps les enseignants doivent assumer seuls l'échec du dépistage rapide de la COVID et le cafouillage du système de bulles mis en place. C'est collectivement qu'il nous faut assumer les besoins importants en éducation. Il faut donc trouver d'autres solutions pour encadrer ces nombreux élèves. Plusieurs enseignants ne pourront juste pas y parvenir, faute de temps, ou alors tomberont au combat en essayant d'y arriver. Alors c'est non. On va sauver notre monde afin qu'il reste debout », a fait savoir la présidente de la FSE-CSQ, Josée Scalabrini.

La FSE-CSQ et l'APEQ demandent donc :

- ▶ Que le suivi des élèves retirés soit une responsabilité des directions. Celles-ci auront à trouver des solutions efficaces, par exemple en engageant des ressources additionnelles pour effectuer ces tâches, afin de n'ajouter aucune pression aux enseignantes et enseignants titulaires ou spécialistes dont la tâche est déjà pleine et débordée depuis la rentrée ;
- ▶ À défaut d'avoir trouvé une solution, si l'on doit faire appel aux enseignantes et enseignants déjà à temps complet pour assurer les suivis, qu'une compensation financière soit immédiatement et automatiquement offerte au personnel enseignant qui se retrouve à devoir les assumer.

« Dans les écoles cette année, ça déborde déjà de tous les côtés. Il est temps de stopper cette fâcheuse tendance de toujours en rajouter dans la tâche des profs. Ça ne rentre plus dans les horaires, il faudra ajouter des ressources ou compenser les enseignants pour cet important ajout pour ceux qui le feront. La charge de travail des profs n'est pas élastique, leur tolérance aux abus non plus », a conclu Heidi Yetman, présidente de l'APEQ.

La FSE-CSQ et l'APEQ constatent que le prétexte de la pandémie offre à l'employeur l'occasion de tenter de s'ingérer dans le travail des enseignantes et enseignants afin d'augmenter la tâche ou encore de limiter leur autonomie professionnelle. Si les profs font leur part en temps de crise, il n'est pas question pour eux de se faire imposer, par la suite, des manières de faire qui n'étaient que temporaires au départ.

Par ailleurs, elles déplorent une fois de plus la façon de faire irrespectueuse du gouvernement qui consiste à parler aux médias avant de parler aux premiers concernés. La valorisation, ça consiste aussi à faire partie de la solution. Pour elles, le mépris, ça suffit !